

travail dans la formation initiale des managers et ingénieurs. Ces actions sont renforcées par l'incitation à des démarches participatives dès la conception des projets de transformation.

2. La mise en place de cellules régionales pluridisciplinaires pour la prise en charge des risques psychosociaux, pouvant intervenir en prévention, en appui ou en cas de signalement d'une situation.



Rapport Lecocq : optimiser les tiers

Pour une meilleure lisibilité des appuis extérieurs à la prévention et pour des actions plus efficaces, les rapporteurs de la mission préconisent :

- de regrouper dans une structure régionale les acteurs intervenant dans le champ de la prévention, en distinguant leurs missions de celles de contrôle et de réparation ;
- une cotisation « santé travail » pour un meilleur financement des actions de prévention de ces structures régionales ;
- une incitation financière pour les branches professionnelles, en instaurant une cotisation servant soit à financer une action de prévention au niveau de la branche, soit à alimenter un fonds national de prévention.

Important :

Le rapport préconise que les structures régionales de prévention puissent assurer un meilleur service de proximité sur :

- le suivi de l'état de santé des salariés ;
- un accompagnement des entreprises, dont les PME et TPE, sur la prévention ;
- une aide à l'évaluation des risques professionnels ;
- l'accès à un centre de ressources diffusant les outils et guides ;
- l'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Rapport Lecocq : suites

Comme l'a indiqué le Premier ministre à la publication de ce rapport, ces recommandations font l'objet de réunions bilatérales avec les partenaires sociaux. Il devrait s'ensuivre un programme de travail et une négociation interprofessionnelle sur la base de ces orientations. A suivre en 2019...

Source : <https://www2.editions-tissot.fr/> - Auteur: Michaël Bouvard

